



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 24-01

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Brassard, Directrice générale et greffière-trésorière par Intérim de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire du 8 février 2024 a adopté le règlement numéro 24-01 portant le titre :

RÈGLEMENT 24-01 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2024, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-01

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la directrice générale et greffière par intérim, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 14 décembre 2023
2. Présentation d'un projet de règlement le 11 janvier 2024
3. Adoption d'un règlement le 8 février 2024
4. Avis de promulgation le 13 février 2024

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ À Longue-Rive, ce 13^e jour de FÉVRIER 2024.


France Brassard,

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je, soussignée, France Brassard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30 le 13^e jour de février 2024 à l'Hôtel de ville, au bureau de poste et à l'Église.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 13^E JOUR DE FÉVRIER 2024.


France Brassard,

Directrice générale et greffière-trésorière